

## **Procédure pour les aides numériques du CPAS**

### **Conditions**

Pour bénéficier d'une aide numérique il faut

- être déjà **bénéficiaire d'une aide financière** du CPAS de Saint-Gilles

OU

- Les demandes peuvent se faire à l'accueil centrale du CPAS – 40 rue Fernand Bernier, du lundi au vendredi de 13h à 15h ou via le site internet : [www.cpas1060.be](http://www.cpas1060.be) sur l'onglet Service Social → Aide financière → Demande financière via le site du CPAS de Saint-Gilles.

### **Ordinateur reconditionné**

1. **Contactez un magasin de *seconde main***, voir liste ci-dessous, ou magasin de seconde main de votre choix.
2. **Demandez un devis pour un ordinateur ( max 500€ )**
3. **Renvoyez le devis à [culture@cpasstgilles.brussels](mailto:culture@cpasstgilles.brussels)** ou par téléphone au **0494/57 77 08** en précisant vos coordonnées et la raison pour laquelle vous avez besoin d'un PC
4. Le service culture introduit la demande au CPAS (CSSS ).  
Nous pouvons intervenir **pour 100 % du montant**.
5. Si la réponse du conseil du CPAS est positive, vous recevrez un courrier du CPAS, vous pourrez attendre le virement du CPAS et **aller chercher votre ordinateur** au magasin.
6. Ensuite vous **transmettez la preuve d'achat** de l'ordinateur au service culture du CPAS.

Si vos études justifient l'achat d'un PC neuf, veuillez-vous adresser à votre agent d'insertion au service ISP du CPAS.

### **Abonnement internet**

Les **bénéficiaires du RIS** peuvent avant tout demander le tarif social à leur opérateur internet directement.

Le CPAS pourrait peut-être vous aider si vous avez besoin d'une aide pour le paiement de facture internet. Contacter le service culture.

### **Imprimantes**



**Le CPAS pourrait peut-être vous aider si vous avez besoin d'une imprimante et ne pouvez-vous rendre dans le les lieux vous permettant d'imprimer gratuitement (Exemple Atelier du Web). Contacter le service culture.**